

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – QUESTION

	Date	Heure	Numéro	Département(s)	
À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé:	01.09.2015	12:35	15.347	DDTE	
	Annule et remplace				

Auteur(s): André Frutschi

Titre: Horaire 2016: la liaison ferroviaire (bus) La Chaux-de-Fonds - Le Locle - Morteau - Besançon TGV - (Paris) est en danger

Contenu:

Durant l'été, le service des transports a établi un rapport fournissant les principales réponses aux questions et remarques soulevées lors de la procédure de consultation (26 mai au 14 juin 2015) concernant l'horaire 2016 des transports publics dans le canton et ses abords. Ce rapport peut être téléchargé sur le site de l'Etat ici: http://www.ne.ch/autorites/DDTE/SCTR/Documents/Rapport_consultation_v1.pdf.

On peut constater qu'il subsiste plusieurs problèmes à régler, voire des compromis à accepter. Parmi ceux-ci, nous nous inquiétons à propos d'une hypothétique dégradation de l'offre, qui est déjà des plus minime (fréquences et qualité des liaisons, capacité de transport et tronçon exploité) sur la liaison La Chaux-de-Fonds - Morteau - Besançon TGV - (Paris). A ce sujet, dans le rapport précité (chapitre 3.1.4), plusieurs problèmes, non réglés à ce jour, sont évoqués avec pour conséquence: "Les résultats de ces démarches seront communiqués courant novembre 2015".

Or à ce moment-là, si proche du changement d'horaire, il ne sera plus possible de procéder à des adaptations. Le Conseil d'Etat est prié de répondre aux inquiétudes suivantes:

- Tout est-il mis en œuvre, tant avec les autorités françaises que suisses, pour assurer au minimum deux bonnes liaisons quotidiennes entre La Chaux-de-Fonds - Besançon - Paris et retour et où en sont les transactions à ce sujet?
- Tout est-il entrepris pour éviter une rupture de charges au Col-des-Roches ou au Locle à savoir que les TER continueront de desservir directement La Chaux-de-Fonds?
- Quels moyens le Conseil d'Etat envisage-t-il engager pour ne pas péjorer l'offre sur cette ligne - que nous qualifierons de minimaliste à l'heure actuelle - et compenser les désagréments causés par une dégradation éventuelle de l'offre actuelle suite aux négociations en cours?

